

241 P NP **DM324**

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Projet de construction d'un terminal méthanier

Mémoire présenté par Corporation Nuvolt inc. au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Rabaska : pour une main d'œuvre qualifiée

Fait à Lévis, le 22 janvier 2007



Profil de l'entreprise

Corporation Nuvolt inc. entend devenir le chef de file en matière de solutions de monitoring et de corrections des réseaux électriques.

L'entreprise a pour mission de concevoir, de fabriquer et de commercialiser des systèmes de monitoring et de correction des défauts des installations électriques. Ses produits permettent notamment d'augmenter les rendements des troupeaux d'élevage, de diminuer les coûts d'énergie et de maintenance et de réduire les sinistres et les arrêts de travail, dans les secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Services et produits

Nuvolt a développé une expertise extrêmement pointue dans la gestion des réseaux électriques et dans l'évaluation des effets sur les perturbations des réseaux ainsi que leurs impacts sur la performance des troupeaux et la défaillance des équipements.

Cette expertise est appuyée par plus de 2 000 interventions dans des fermes d'élevage ciblées à travers le Canada et les USA et ce, afin de développer nos produits de détection et de neutralisation.

Parallèlement à ces interventions, l'entreprise a fait valider scientifiquement l'existence des courants de retour sur les fermes d'élevage, les protocoles de mesures de ces courants, les modes d'évaluation et la correction de ceux-ci. Toutes ces démarches ont contribué à faire de Nuvolt l'un des chefs de file de ce secteur d'activité.

Le produit le plus prometteur, « Nuvolt –Sensor » va révolutionner le monitoring des réseaux électriques par sa capacité à détecter en temps réel les anomalies, dont l'arc électrique, générées par les appareils électriques et par sa capacité à gérer l'énergie. Sa commercialisation vient d'être lancée.

Historique

Nuvolt, antérieurement Agrivolt Canada, fondée en 1988 par Michel Montreuil, a comme vocation la distribution de filtres pour éliminer les courants de fuite dans l'environnement animal afin d'améliorer la performance des troupeaux.

En 1992, l'entreprise entreprend des activités de R&D afin de valider son savoir. Ces activités ont permis d'obtenir une reconnaissance scientifique et technique et de développer une expertise et des appareils qui permettent de neutraliser les courants de fuite et le monitoring des réseaux électriques. L'entreprise possède plusieurs brevets internationaux.

Investisseurs

Corporation Nuvolt inc. a été déclarée comme étant une cible potentielle dans le prospectus de la société de capital de démarrage Norco Capital Inc. Un accord de principe en vue de fusionner les deux sociétés a été signé à cet effet en décembre 2006. Cette société est inscrite à la bourse TSX Venture sous la cote NCP.P. Des pourparlers sont en cours avec divers intervenants financiers afin de compléter le financement concomitant. Nuvolt est en croissance rapide.

L'entreprise, située sur le boulevard de la Rive-Sud à Lévis, emploie actuellement douze personnes. Nos prévisions indiquent que nous devons avoir à combler au moins une quarantaine d'autres postes d'ici deux ans.

La main d'œuvre spécialisée fait défaut

Pour développer, tester et commercialiser ses produits, Nuvolt doit avoir recours à une main d'œuvre spécialisée et hautement qualifiée, notamment en embauchant des ingénieurs (génie électrique, principalement), des techniciens de haut calibre et des spécialistes en marketing.

Nous devons aussi développer, avec des entreprises établies un peu partout à travers le monde, des partenariats stratégiques. Cette situation nécessite le recours aux services de spécialistes du commerce international. Les lois et règlements qui régissent les négociations et les conclusions d'ententes avec des entreprises situées à l'étranger peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre. Vous comprendrez que ce sont des questions complexes. Pour Nuvolt, elles sont incontournables.

Or, vous savez sans doute parfaitement que l'accès pour les entreprises à une main d'œuvre fortement spécialisée et bilingue est un maillon faible de l'économie de la grande région de Québec. Il suffit de consulter les pages économiques de nos quotidiens pour se convaincre de l'ampleur de ce phénomène de rareté.

Notre économie a un urgent besoin d'entreprises de haut calibre susceptibles d'attirer et de retenir ce type de main d'œuvre. La construction d'un port méthanier, tel que proposé par le consortium Rabaska, est justement un projet susceptible de nous permettre d'avancer dans la résolution de cet épineux problème, pour nous et pour les générations futures. À cet égard, les bénéfices que pourrait nous apporter le projet Rabaska sont de plusieurs ordres.

D'abord, le projet lui-même représente l'établissement d'une technologie inexistante au Québec. Ensuite, la phase de construction proprement dite va nécessiter l'embauche de spécialistes et de techniciens et de travailleurs spécialisés en grand nombre. Tertio, des entreprises de haute technologie pourraient être incitées à venir s'établir ici pour offrir

leurs services pendant la construction du terminal, pour son exploitation ou simplement pour pouvoir profiter d'une source d'énergie abondante, moins coûteuse et moins polluante. Finalement, cette dynamique serait sans doute de nature à pousser des gens qui possèdent des expertises très pointues à venir s'établir chez nous pour obtenir un travail convenant à leurs compétences.

Nuvolt croit fermement à l'effet d'entraînement qu'aurait la mise en chantier d'un terminal méthanier sur notre économie. Refuser Rabaska ça voudrait dire refuser de se donner cette chance. Et que feront dans l'avenir des entreprises comme la nôtre qui seront incapables de dénicher les compétences dont elles ont besoin pour développer leurs activités ? Elles vont tout simplement aller s'établir ailleurs. Et ce sont d'autres que nous qui vont en tirer les avantages. Nous ne voulons pas être des prophètes de malheur, loin de là, mais ce sont là les règles de l'économie.

Je crois que les membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui doivent se pencher sur le projet Rabaska devront avoir à l'esprit cet aspect du dossier quand viendra le temps de rendre leur décision. Ce problème est criant et nous avons ici la chance d'y remédier en bonne partie.

L'environnement et la sécurité

Chez Corporation Nuvolt inc., nous ne pouvons certainement pas prétendre être des spécialistes des questions qui touchent la protection de l'environnement ou la sécurité des gens. Cependant, nous avons totalement confiance dans les lois, les règlements et les organismes qui sont là pour s'assurer que tout projet de développement respecte les normes existantes.

Le BAPE fait partie de ce processus. Mais combien d'autres organisations, de ministères et combien de groupes de pression examinent ce projet à la loupe ? À cela, il faut ajouter les expertises cumulées des membres du consortium Rabaska, Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France, et la renommée internationale de la firme norvégienne qui a été retenue pour scruter tous les problèmes relatifs à la sécurité et à l'environnement. Comme Nuvolt, ce sont certainement de très bons citoyens corporatifs soucieux oui de développement économique, mais aussi du respect de l'environnement et de la sécurité des gens.

Notre entreprise souscrit aux principes du développement durable. Qui aujourd'hui peut prétendre le contraire ? Mais nous ne croyons pas aux scénarios de catastrophes appréhendées par certains. Nous avons une raffinerie de pétrole sur notre territoire : celle exploitée par la compagnie Ultramar. Qu'est-il arrivé depuis maintenant plus d'une quarantaine d'années ? Rien. Et nous n'avons aucun souvenir d'incidents provoqués par l'exploitation d'autres équipements semblables implantés un peu partout à travers le monde. La technologie est éprouvée.

Si le projet Rabaska rencontre les normes en vigueur – et le consortium doit en faire la démonstration – ce projet doit aller de l'avant. Pour le moment, les informations dont nous disposons indiquent que les partenaires impliqués dans Rabaska font preuve d'ouverture et de transparence.

Conclusion

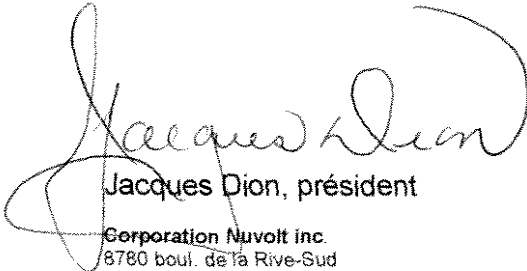
Dans ce mémoire, nous avons voulu insister davantage sur certains aspects économiques du dossier, notamment sur celui du phénomène de la rareté d'une main d'œuvre hautement spécialisée sur notre territoire. Pour Nuvolt et pour bien d'autres entreprises c'est un problème crucial.

En terminant, nous ne pouvons passer sous silence l'avantage du gaz naturel pour l'environnement. Il est moins polluant que d'autres combustibles fossiles. Bien sûr, sa combustion produit des gaz à effet de serre, mais beaucoup moins que le charbon, le pétrole et leurs dérivés. Nous avons tous des voitures et certains des écologistes qui s'opposent systématiquement à tout projet de développement en possèdent aussi. Qui s'en prive ? Oui, il faut mettre au point des techniques et des nouveaux produits pour réduire la pollution, mais on ne peut pas tout arrêter.

Comme société nous avons des choix à faire. Des efforts doivent être faits pour nous permettre de réduire notre propre production de gaz à effet de serre – on l'entend tous les jours aux bulletins de nouvelles télévisées – et le projet Rabaska doit, selon nous, davantage être perçu comme un outil qui va nous permettre de rencontrer nos engagements internationaux, que comme un mal qu'il faut combattre à n'importe quel prix.

Le projet de construction et d'exploitation du terminal méthanier du consortium Rabaska représente des investissements de l'ordre de 840 millions de \$. Il va permettre la création à court terme de plusieurs milliers d'emplois et soutenir notre développement économique pendant des décennies, voire davantage.

Corporation Nuvolt inc. donne son aval à cet important projet. C'est un excellent projet pour l'économie, pour l'environnement et pour garantir une meilleure qualité de vie aux générations à venir. Merci aux membres du BAPE d'avoir pris connaissance de ce mémoire. Nous espérons qu'il a été utile.



Jacques Dion, président

Corporation Nuvolt inc.
8780 boul. de la Rive-Sud
Lévis (Québec)
G6V 9G9
Téléphone : (418) 833-0773
Télécopieur : (418) 833-4055